

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 18 (1906)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Echo des Sociétés.



Association du Musée suisse de Photographies documentaires.

Extrait du procès-verbal de la VI^e assemblée générale, à Genève, le 17 avril 1906.

Présidence de M. Eugène DEMOLE, président.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est lu et adopté.

M. le président donne lecture de son rapport annuel.

M. E. Rivoire, trésorier présente son rapport financier, et il est donné lecture du rapport envoyé par MM. les professeurs J. Crosnier et Ph. Le Grand Roy, vérificateurs des comptes, approuvant le rapport précédent.

L'assemblée nomme MM. Henri-W. de Blonay et Henri Jarrys vérificateurs des comptes pour l'exercice 1906.

MM. Max van Berchem, Jean Lacroix, Antoine Mazel, R.-A. Reiss, Émile Rivoire et Jean Suter-Bieler, membres sortant du Comité sont réélus.

Rapport présidentiel.

NOTICE SUR LE MUSÉE.

Après six ans d'existence, il a paru nécessaire à votre Comité de réunir dans une courte brochure les circonstances de la fondation de notre Musée, d'indiquer les moyens d'action dont il dispose et le but qu'il poursuit, comme aussi d'établir la classification détaillée des documents qui lui sont remis.

Nous devons remercier notre collègue, M. P.-Ch. Stroehlin, de ce qu'il a bien voulu accueillir cette notice dans le journal *Le Collectionneur* et en rendre le tirage à part accessible aux finances de la Société. Cette notice vous a été distribuée, elle le sera également aux personnes qu'elle est susceptible d'intéresser, et deviendra, de la sorte, un utile moyen de propagande pour le but que nous poursuivons.

RELATIONS DE L'ASSOCIATION AVEC LE CONSEIL ADMINISTRATIF.

Dans une récente conversation qu'eut votre président avec M. le conseiller administratif délégué aux musées, il apprit avec surprise que la grande salle destinée, dans le nouveau Musée d'art et d'histoire, à la collection documentaire,

avait reçu, par suite de circonstances, une nouvelle destination, mais qu'un local lui serait en tout cas réservé, soit dans le nouveau Musée, soit dans un autre bâtiment municipal. Cette assurance a été, à la demande de votre président, confirmée par écrit et d'une façon définitive.

On peut regretter la détermination prise par M. le conseiller administratif délégué aux musées, ainsi que la forme qui lui a été donnée. A coup sûr, la collection documentaire n'avait point encore été remise à la Ville et la promesse d'une grande salle n'était si l'on veut qu'à bien plaire. Mais enfin cette promesse existait, le plan de la salle avait été dressé, il avait accompagné l'un des rapports annuels de notre association, et, depuis la fondation du Musée, en 1901, pas un acte d'un membre quelconque de votre Comité n'avait pu faire supposer une variation quelconque dans notre désir de voir le Musée documentaire devenir propriété municipale. Dans ces conditions, il semble qu'il eût été préférable de mettre en demeure votre Comité d'expliquer à quelles conditions il se proposait de remettre la collection documentaire à la Ville et de ne lui retirer la salle promise que si les conditions étaient incompatibles avec une bonne administration municipale.

Quoi qu'il en soit, nous demeurons confiants dans la promesse faite par le Conseil administratif de faire son possible pour que le Musée documentaire soit placé dans le bâtiment du Nouveau Musée, car étant par sa nature la synthèse de tous les musées de notre pays, la place de ce précieux instrument de travail est tout naturellement au milieu d'eux.

EXPOSITIONS.

La Fête des Vignerons de 1905 a été pour votre Comité l'occasion d'exposer les photographies des gravures se rapportant aux anciennes fêtes, puis les photographies directes prises aux fêtes de 1865 et 1889.

Cette exposition a intéressé un grand nombre de personnes, et il est surprenant qu'avec tous les moyens dont il disposait, le Comité veveysan de la Fête des Vignerons n'ait pas suivi le Conseil que lui donnait votre président, de créer à côté de la fête elle-même, une sorte de musée renfermant tous les souvenirs graphiques et autres rappelant l'antique solennité veveysanne.

De la fête de 1905, nous avons pu récueillir en abondance des photographies de toute provenance et de toute nature, donnant sur les costumes, les danses et les décors une documentation aussi variée que précise.

RELEVÉ EXÉCUTÉ CHEZ LES PHOTOGRAPHES.

Plusieurs photographes de notre ville se sont prêtés avec infiniment de complaisance à la consultation que nous leur demandions de leurs archives, ce sont MM. Lacombe et Arlaud, Lacroix et Pricam, et nous ne doutons pas qu'il en soit de même de leurs collègues, lorsqu'une demande semblable leur sera adressée. Il s'agit de relever les noms des clients qui ont présenté ou présentent actuellement une certaine notoriété. La difficulté consiste à identifier les noms qui, parfois, sont seulement ceux de famille. Cette identification ne

pourra se faire à coup sûr que lorsque nous serons en présence des clichés ou des épreuves, car, jusqu'à présent, nous n'avons consulté que des registres. Mais alors même que les épreuves ou les clichés nous seront présentés, il sera certainement difficile d'identifier tout le monde. Certaines figures se modifient profondément en peu d'années et votre Comité est au reste bien loin de connaître, même de vue, toutes les personnalités quelque peu marquantes de notre pays. Néanmoins, nous ferons de notre mieux, persuadés que nous sommes de l'importance de cette enquête et de l'intérêt qu'elle aura pour le Musée documentaire.

DONS ET ACQUISITIONS.

Pendant l'exercice écoulé le Musée a reçu les dons suivants : de M. Bergerand, 10 documents ; de M. Jaques Brun, 1 ; de M. E. Demole, 229 ; de Mlle Jeanne Demole 10 ; de M. G. Gengenbach, 3 ; de M. Hornung, 2 ; de M. F. Jullien, 1 ; de MM. Jullien frères, 1 ; du Comité de *Nos anciens et leurs œuvres*, 62 ; de M. Ch.-L. Perrin, 14 ; de MM. Pilet et Séchehaye, 1 ; de M. J.-F. Revillod, 470 ; de M. A. Rivoire, 5 ; de M. E. Rivoire, 4 ; de MM. Säuberlin et Pfeiffer, 1 ; de la Société genevoise d'édition, 348 ; de M. Ch. Stroehlin, 1109 ; de M. E. Sueur, 1 ; de M. J. Suter-Bieler, 1 ; de M. F. Vuagnat, 6 ; de M. P. Visard, 462. En outre, un assez grand nombre de documents non encore dépouillés et catalogués ont été remis à notre collection.

Le Musée a acquis une série de vues stéréoscopiques de la Fête des Vignerons de 1905 et 27 clichés 18 × 24 cent. de celle de 1889, dus à l'objectif de M. Deron. Les comptes de ces acquisitions passeront dans l'exercice suivant.

RELATIONS AVEC L'ÉTRANGER.

Notre association est aujourd'hui inscrite dans les divers annuaires photographiques. Cela nous vaut une certaine correspondance avec l'étranger et l'obligation de faire assez souvent l'envoi de nos règlements. Cela nous vaut aussi quelques honneurs. C'est ainsi qu'en octobre dernier notre association se trouvait conviée par M. le général Sébert, président de la Société française de photographie, à se faire représenter à Paris, aux fêtes du Cinquantenaire de cette Société. Notre collègue, M. le Dr R.-A. Reiss, de Lausanne, a bien voulu se charger de cette mission.

Eug. DEMOLE.

